

Question écrite de Mr Martin Casier concernant la mise en place d'un fonds de solidarité

Madame l'Echevine,

Dans le cadre de votre déclaration de politique communale, vous aviez prévu « la mise en place d'un fonds de solidarité permettant l'accès aux activités scolaires et extra-scolaires pour tous. ». Ce fonds a-t-il été mis en place, quel est le montant qui lui est consacré et quelles dépenses couvre-t-il ?

Plus largement, pouvez-vous me décrire succinctement les différentes actions mises en oeuvre en termes de gratuité scolaire ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Réponse

Monsieur le Conseiller communal,

Voici la réponse apportée à votre question écrite :

Activités scolaires et accueil extra-scolaire à l'école

Les écoles communales appliquent strictement le décret gratuité et la participation demandée aux parents se limite à certains frais scolaires, tels que les cours de natation (55€/an), les activités culturelles (max 45€/an en maternelles et max 70€/an en primaires), sportives (rien en maternelles et max 10€/an en primaires) et les classes de dépaysement (en maternelles max 100€ sur l'ensemble de la scolarité, en primaires 75€ et 375€ pour les classes de neige). La commune, via l'asbl Vivre à Watermael-Boitsfort, octroie un subside de 30€ par enfant pour les classes de dépaysement et de 193€ par enfant pour les classes de neige afin d'alléger le budget demandé aux parents.

L'inscription à l'accueil extra-scolaire pour le matin, le soir et les mercredis après-midis durant l'année scolaire revient à 18,40€ pour les mois pleins pour le 1^{er} enfant (tarif dégressif pour les suivants), 13€ lorsqu'il y a 1 semaine de congé, 9€ lorsqu'il y a 2 semaines de congé ou au tarif journalier de 1,60€. Pour information, les prix demandés dans les écoles des autres réseaux, varient entre 3 et 4€ par jour.

Activités extra-scolaires durant l'année

En dehors des heures scolaires, le service ATL (Atelier Temps Libre) offre à tous les enfants domiciliés dans la commune plusieurs ateliers extrascolaires (aïkido, éveil musical, psychomotricité relationnelle, apprendre l'anglais en jouant) dont l'inscription pour toute l'année scolaire revient à 60€. Le projet de soutien à la lecture et soutien scolaire Accueil Temps Livre est proposé gratuitement.

Les Maisons de Quartier organisent du soutien scolaire pour 25 à 30€ par an et des activités créatives pour 2€ la séance en moyenne.

Le minerval pour les académies de musique et des beaux-arts est de 76€ pour l'année pour les 12-18 ans et les étudiants et est gratuit pour les moins de 12 ans. La gratuité s'applique également dans certaines situations, notamment à partir du 3^{ème} enfant inscrit, pour les enfants handicapés, pour les enfants dont les parents sont handicapés ou dont les parents

sont chômeurs. De nombreux cours de qualité sont ainsi proposés : musique, danse, art de la parole. Une participation de 60€ pour l'année est demandée pour les cours de poterie et ceux de dessin peinture afin d'alimenter une cagnotte commune pour couvrir tous les achats de fournitures, couleur, papier, toile, crayon, fusain, pinceaux, etc.

Les bibliothèques-ludothèques proposent également gratuitement toute une série d'activités ludiques et créatives (lecture, écriture, ateliers codages, jeux de rôles en ligne, etc.) durant l'année et pendant les vacances.

Enfin, la commune offre également des chèques sport de 50€ pour les 2-18 ans pour soutenir financièrement leur participation à des activités sportives dans les clubs reconnus. 238 chèques ont été octroyés en 2020.

Activités extra-scolaires durant les vacances scolaires

Durant les congés scolaires d'Automne, Hivers, Détente, Printemps, l'ATL accueille les enfants des écoles communales pour 5€ par semaine (tarif dégressif pour les suivants) ou 3,5€ par jour. Ce prix inclut toutes les activités et sorties proposées (spectacle, séance cinéma, etc.). Prix très démocratique comparativement à ceux des stages privés qui varient généralement entre 60€ et 120€ la semaine.

Durant les congés scolaires, y compris en juillet-août, la Maison des Jeunes et les Maisons de Quartiers proposent également diverses activités et sorties gratuites ou à des très faibles prix.

Sans oublier les plaines d'été organisées par le Service Jeunesse, dont les tarifs pour 2021 sont de 30€/semaine pour le tarif plein, 20€/semaine pour le tarif social et 60€/semaine pour les enfants non domiciliés ou non scolarisés à Watermael-Boitsfort.

Si la commune offre déjà de nombreuses activités scolaires et extrascolaires gratuites et à prix démocratiques, la participation financière ne peut être un frein pour les familles les plus fragilisées. Les différents services communaux sont toujours à l'écoute des familles pour les aider à trouver des solutions, comme par ex. un étalement de paiement ou faire le relais avec le CPAS dans certaines situations. Le service social analyse au cas par cas la situation financière, familiale et sociale de la famille afin d'octroyer des aides pour participer à des activités scolaires ou extrascolaires et également des aides liées à l'acquisition de matériel scolaire ou extrascolaire (notamment instruments de musique, matériel artistique, etc.) Enfin, le dernier Etat des Lieux du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) et l'analyse des besoins effectué par la coordination de l'ATL en 2020 ont mis en lumière, via une enquête auprès des familles et des acteurs de l'extrascolaire, une grande satisfaction de la qualité de l'accueil extra-scolaires à Watermael-Boitsfort. 93,4% des familles ayant répondu à l'enquête (échantillon de 375 familles) sont satisfaits et très satisfaits, mettant notamment en avant l'avantage du prix raisonnable des activités proposées. En a découlé la proposition du programme CLE 2020-2025, approuvé au Conseil Communal du 23 février 2021, avec des objectifs qui s'orientent d'avantage vers le développement de l'offre des activités proposées.

Bien à vous,

Hang NGUYEN